

Une solution plus juste en cas de vol



Sud Presse* - 25 Apr. 2020
Pagina 36

* La Meuse - Basse Meuse, La Capitale, La Nouvelle Gazette - Centre, La Nouvelle Gazette - Charleroi, La Meuse - Huy Wareemme, La Meuse - Liège, La Province, La Meuse - Namur, La Nouvelle Gazette - Entre Sambre et Meuse, La Meuse - Verviers, La Meuse - Luxembourg, Nord Eclair - Mouscron, Nord Eclair - Tournai

Depuis leur lancement au printemps 2014, les plaques personnalisées ont séduit 30.269 conducteurs qui ont déboursé 1.000 euros, voire 2.000 euros (une hausse décidée par la ministre Jacqueline Galant et abrogée par son successeur François Bellot) pour pouvoir choisir leur immatriculation. Prénom, surnom, marque... tout y passe. Et parfois, cela incite certains à subtiliser la plaque en guise de « souvenir ». Sauf si elle est retrouvée après le vol ou sa perte, la plaque est alors automatiquement radiée et donc son propriétaire ne peut plus l'utiliser.

Elle ne peut pas être remise en circulation par la suite afin de protéger la personne. « Il n'est pas exclu que, pendant la période où la plaque d'immatriculation est perdue ou volée, des amendes soient dressées sur la base de celle-ci ou qu'elle soit utilisée pour commettre des actions criminelles », précise le ministre fédéral de la Mobilité François Bellot, interpellé à la Chambre par la députée eupénoise Kattrin Jadin. Elle attirait son attention sur le préjudice subi par les titulaires lésés par un vol. S'ils veulent acheter une nouvelle plaque personnalisée, ils doivent à nouveau déboursé 1.000 euros alors que les autres usagers ne paient que 30 euros pour une plaque normale. Pour la députée, le forfait de 30 euros devrait être appliqué à tous.

Risque de dérive

« Il paraît injuste que les citoyens qui se voient voler leur plaque personnalisée ne puissent plus utiliser celle-ci, ou doivent à nouveau verser 1.000 euros pour obtenir une nouvelle », reconnaît le ministre Bellot. Mais il estime qu'un abaissement de 1.000 à 30 euros en cas de vol comporterait un risque de dérive important. « Certaines personnes désireuses de changer de plaque personnalisée pourraient en effet simuler la perte ou le vol de leur plaque afin d'en demander une nouvelle à moindres frais », estime François Bellot. Vu la complexité de cette question, il a chargé son cabinet et l'administration de mener une analyse « afin de parvenir à la solution la plus juste et la plus sûre pour les citoyens ».

Y.H.

Y.H.

Copyright © 2020 Sud Presse. Alle rechten voorbehouden